Auvergne, Puy-de-Dôme
Clermont-Ferrand
avenue d' Italie, boulevard Fleury, boulevard Cote-Blatin, boulevard Jean-Jaurès, boulevard Aristide-Briand, boulevard Duclaux, boulevard Berthelot, boulevard Lavoisier, boulevard Jean-Baptiste-Dumas

Présentation de l'opération d'inventaire des boulevards de ceinture de Clermont-Ferrand

Références du dossier

Numéro de dossier : IA63002753
Date(s) de rédaction : 2023
Cadre de l'étude : inventaire topographique La ceinture des boulevards de Clermont-Ferrand

Désignation

Aires d'études : Clermont-Auvergne-Métropole
Auvergne, Puy-de-Dôme
Clermont-Ferrand
avenue d' Italie, boulevard Fleury, boulevard Cote-Blatin, boulevard Jean-Jaurès, boulevard Aristide-Briand, boulevard Duclaux, boulevard Berthelot, boulevard Lavoisier, boulevard Jean-Baptiste-Dumas
Auvergne, Puy-de-Dôme
Chamalières
boulevard Aristide-Briand, boulevard Duclaux, boulevard Berthelot
Milieu d'implantation : en ville ; en ville
Références cadastrales :

Les boulevards de ceinture de Clermont (Cahier des clauses scientifiques et techniques)

1_Le contexte institutionnel : réseaux de communication et transformation des mobilités

La mobilité est une compétence et une priorité d'action pour la Région. Ainsi, la feuille de route « Mobilités Positives 2035 » se penche sur les problématiques de « décarbonation, d'aménagement du territoire et de solutions de mobilités adaptées à chaque usager1». La canalisation des flux et la projection urbaine d'infrastructures liées à l'évolution des modes de mobilité n'est pas une préoccupation nouvelle. Le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, « qui a pour vocation de donner une épaisseur historique au territoire afin de mieux en comprendre le façonnage2 », peut, en appliquant sa méthode à un terrain spécifiquement concerné par le développement de la mobilité, participer à la réflexion concernant l'aménagement des axes de circulations. Auparavant, l'étude menée sur la desserte ferroviaire des villes en Auvergne a montré comment l'apport de ce moyen de transport avait joué sur l'aménagement urbain. Ainsi, il convient d'approfondir la question du lien entre aménagement urbain et établissement de grandes voies de communication.
La thématique de la mobilité est également au cœur des préoccupations des collectivités (ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole). Les cœurs de ville sont pleinement entrés dans une dynamique de développement des mobilités douces : piétonisation des centres urbains, offre de transports en commun, création de pistes cyclables... Ce mouvement se double d'une politique de patrimonialisation des centres-villes : un Secteur de patrimoine remarquable est en cours d'étude dans les quartiers anciens du centre de Clermont (à l'exclusion de Montferrand déjà doté d'un Secteur sauvegardé approuvé en 1997). En revanche et a contrario, quelle place donner au patrimoine des rives de boulevards de ceinture, participant par définition au périmètre de bordure des centres-villes et plus directement orientés vers le parcours rapide que vers la contemplation pittoresque ? L'environnement urbain qu'ils irriguent peut sembler relativement mal qualifié : est-on à la lisière du centre-ville, déjà dans les faubourgs, voire en limite de zone périurbaine ? L'un des plans du document de présentation du PLU de la ville de Clermont-Ferrand3inclut ces boulevards de ceinture dans une zone

qualifiée de « tissus résidentiels denses, faubourgs et collectifs » : c'est dire la variété de typologie urbaine qu'ils sont susceptibles de recéler.
La ville de Clermont-Ferrand, carrefour entre les routes menant de Paris au Languedoc et de Lyon à Bordeaux, s'est dotée, entre la fin du 19e et le milieu du 20e siècle, d'une ceinture de boulevards permettant aux grandes voies de circulation d'éviter de traverser une ville à la topographie accidentée. Ces boulevards se sont montrés capables de canaliser le flux automobile dans des proportions inimaginables lors de leur création. Cependant, une remise en question majeure de la place de la voiture dans les agglomérations pourrait à nouveau modifier leur usage4. Le livret 3 « Orientation d'aménagement et de programmation » du Plan local d'urbanisme de Clermont-Ferrand approuvé le 04 novembre 2016 veut appliquer une simplification du « schéma de circulation sur les boulevards de ceinture et proposer un traitement de l'espace public commun à l'ensemble des boulevards afin de **mettre en valeur leurs qualités patrimoniales** (alignements remarquables, architectures caractéristiques) ». Il propose également de « mettre en valeur les **portes du centre-ville** de Clermont-Ferrand par des aménagements qualitatifs (programme d'embellissement, plantations sur l'espace public) » Ce programme s'accompagne d'un plan mettant en avant la ceinture des boulevards et les ponctuant de portes d'entrée5.
Dans ce contexte, il paraît nécessaire d'avoir une bonne connaissance de l'histoire et du développement de ces boulevards, de leur rôle de passeur entre les différents axes de pénétration dans la ville que sont les portes. Le périmètre de l'étude se concentre sur ce tracé des boulevards et sur les parcelles urbaines qu'ils percutent. Elle s'inscrit dans une démarche de complémentarité d'études thématiques qui incluent une partie du territoire urbain clermontois (*Les villes en Auvergne, L'inclusion urbaine des lycées* par Bénédicte Renaud-Morand, *Le patrimoine de Michelin* par Brigitte Ceroni).
Cette étude s'inscrit également en **complémentarité scientifique du projet d'établissement d'un Secteur patrimoine remarquable (SPR)** sur le secteur historique de la butte s'étendant à une partie des rives des boulevards Lavoisier, Jean-Baptiste Dumas et Duclaux, englobant le boulevard Fleury, l'avenue d'Italie et le secteur de la place des Carmes.
Cette étude produira des données normées issues du dépouillement des archives et des fiches de repérage sur le terrain. Répondant à une observation systématiquement enregistrée, certaines des données pourront être partagées pour alimenter des SIG, mis à disposition des aménageurs ou du public.

2_L'étude : une approche topographique

a) les enjeux scientifiques : une inscription dans les études urbaines

Cette étude s'inscrit dans le courant de recherches sur les voies de communication entamées par l'Inventaire depuis une dizaine d'année : les points de franchissement du Rhône (2010), les canaux de Bourgogne (2014), les lignes ferroviaire d'Auvergne (2015) poursuivie en Occitanie (2022) pour ne citer que quelques exemples. Ainsi le terrain peut être considéré à l'échelle d'une bande de territoire formant les rives d'un axe de communication (3 km de part et d'autre de la Saône en Franche-Comté par exemple) et le regard être orienté par un fonds documentaire spécifique (les guides touristiques pour le ferroviaire en Auvergne). Nous nous proposons d'appliquer une méthode inspirée de ces études : les parcelles riveraines des boulevards sont repérées, tant sur le plan de leur évolution morphologique, que sur celui de leur aménagement architectural et paysager.
L'objectif est de matérialiser le caractère collectif de la fabrique de la ville. « Questionner la fabrique de la ville, c'est focaliser l'attention sur des réalisation effectives, examiner plus attentivement non pas la ville faite ou à faire mais la ville en train de se faire »6. Ceci implique par conséquent une démarche s'inscrivant dans l'analyse de l'évolution d'un micro-territoire, celui du parcellaire délimité par l'action de l'ouverture de la voie, ainsi que la prise en compte de l'interaction des acteurs qui ont contribué à la production de ce que nous offre le terrain à l'heure actuelle. Michaël Darin souligne qu'il faut dissocier les percées effectuées dans les tissus anciens, avec phénomènes de réduction du nombre de parcelles (cas de Rouen), et les ouvertures effectuées en périphérie, avec phénomène inverse d'accroissement du nombre de parcelles (cas de Toulouse). Les boulevards de ceinture de Clermont s'inscrivent dans le second cas, qui correspond à la viabilisation de nouveaux secteurs urbains. Le phénomène essentiel est par conséquent celui du raccordement et du lotissement de parcelles à vocation agricole parfois très vastes. L'ouverture de ce système de voirie est dissociée de projets immobiliers et ne vise, d'après les délibérations municipales, qu'à une amélioration de la circulation. Alors, les édifices des rives ne comprennent aucun des équipements prestigieux qui font l'urbanité d'un secteur (grands magasins, salles de spectacle, banque, édifice public). Malgré leur rôle structurant à l'échelle de la ville, les boulevards de Clermont-Ferrand, dépourvus de l'harmonie monumentale des percées dites haussmanniennes, sont des « formes urbaines mineures », ils sont la matérialisation de la « combinaison d'actions des intervenants « d'en haut » et « d'en bas ». Délaissant la dichotomie verticale, il faut donc distinguer clairement le rôle des divers acteurs sociaux dont les intérêts et les moyens s'harmonisent parfois, mais se heurtent plus souvent. Autrement dit, c'est en insistant sur l'imbrication d'une multitude d'actions et d'une variété d'acteurs sociaux que l'histoire morphologique peut contribuer à la compréhension de l'évolution de cette œuvre collective fascinante qu'est la ville »7.

b) Le théâtre de la ville

L'observation de l'évolution de la morphologie parcellaire entre l'ouverture du boulevard et nos jours (fractionnement, stabilité de taille, agrandissement) apporte des éléments à la compréhension de son aménagement actuel qui s'avèreront

sans doute particulièrement pertinents pour les installations industrielles et commerciales, religieuses ou les établissements publics. Concernant l'habitat, les préconisations d'alignement garantissent une certaine norme architecturale qui concourt à l'explication du paysage. Elles n'empêchent cependant que les propriétaires disposent d'une marge de liberté individuelle. « L'unité d'étude de l'espace urbain » considérée ici est une opération d'urbanisme définie comme « un aménagement de l'espace comprenant réseaux, parcellaire, équipement selon une planification pouvant inclure des contraintes architecturales » (Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général, paragraphe sur les études urbaines). Néanmoins, le caractère concerté de l'édification des boulevards est à nuancer. Si certains secteurs sont dotés de "conditions architecturales imposées" (pour reprendre le titre d'un document d'archives concernant le quartier de la gare, conditions qui ne seront d'ailleurs que peu suivies), d'autres ne sont régis que par la législation des alignements voulant que la construction n'outrepasse ni la hauteur autorisée ni la ligne de devant de parcelle ; ainsi le recul peut jouer et rien n'oblige à l'alignement des façades entre elles. Le paysage urbain peut difficilement être qualifié d'homogène. Cette hétérogénéité forme le contexte paysager par lequel certains éléments architecturaux ressortent soit par leurs qualités constructives propres, soit par leurs modes d'inclusion dans une séquence urbaine8. Les formes architecturales et l'implantation du bâti reflètent-elles la recherche d'une harmonie ou à l'inverse note-t-on la volonté de se distinguer, de se servir de l'architecture pour faire acte d'ostentation ? Au cours de l'évolution urbaine, lors de ce « renouvellement du théâtre de la rue9», on constate l'apparition de « fausses-notes »10 (héberges, murs aveugles…). Faut-il les interpréter comme la traduction d'initiatives constructives qui s'établissent sans aucun égard au contexte ou comme le fruit d'une contrainte topographique ? Ne peut-on pas également les voir comme une façon de s'imposer au paysage urbain, de se distinguer ?
Les propriétaires choisissent-il d'implanter la façade principale sur la voie, de disposer les pièces les plus prestigieuses vers cette voie, d'user de dispositifs spécifiques pour en souligner l'entrée ? Quel type d'architecture s'installe : sont-ce des villas de bord de ville11, des maisons secondaires de propriétaires du centre-ville dotant leur parcelle de jardin d'une habitation de loisir (voire de modestes « tonnes », appellation locale désignant la maison de jardin), ou bien sont-ce des immeubles de rapport, des édifices à vocation d'habitat principal voués à soulager l'accroissement de population pesant sur le centre-ville ?
Les questions évoquées ci-dessus suivent quatre fils thématiques : l'histoire de l'ouverture et de l'édification des boulevards de Clermont-Ferrand assortie d'une attention à l'évolution du paysage urbain ; l'histoire urbaine par observation de l'évolution morphologique des parcelles et du mode de lotissement aux abords des boulevards ; l'histoire architecturale au cours de laquelle la contrainte parcellaire et l'évolution des styles peuvent se lire comme des invariants parfois infléchis par des usages locaux (utilisation de la pierre de Volvic par exemple), principe de forme auquel on peut confronter la question de l'usage par une réflexion sur la typologie ; enfin synthèse de cet ensemble, la question du théâtre que constitue la ville se traduisant par la question qui anime le cœur des sorties sur le terrain : pourquoi un édifice est-il plus visible qu'un autre ? Qu'est-ce qui fait qu'un bâtiment capte le regard quand l'autre semble ne former qu'une toile de fond ? Ce questionnement s'impose d'autant plus que l'attention n'est pas uniquement captée par les « belles » architectures, l'esthétique n'étant là qu'un critère parmi d'autre. La question peut sembler naïve dans l'immédiateté du ressenti qu'elle reflète. Surtout, il pourrait nous être reproché de tomber dans un subjectivisme peu scientifique. Une part importante du travail consiste donc à objectiver ce phénomène de perception en dégageant des critères de visibilité des édifices.

c) Les modes d'approche et l'application de la méthode : une démarche topographique

Le repérage sur le terrain12 est exhaustif. Aucun critère a priori n'est appliqué qui amènerait à écarter un édifice : ni la date, ni l'état, ni les remaniements n'entraînent un défaut de prise en considération. La problématique de l'étude émane ainsi pleinement du terrain et évite d'inclure un postulat qui perturberait l'observation. Il ne s'agit pas de chercher le bâti originel bien conservé, le témoignage encore palpable d'une époque révolue13.
Les observations issues du dépouillement des archives14 et des sorties sur le terrain sont retranscrites en éléments objectifs qui permettent de départager les édifices faisant l'objet d'un dossier individuel. Les dossiers d'œuvres individuels sont déterminés en fonction de deux caractéristiques principales : leur richesse archivistique permettant de reconstituer un pan d'histoire de l'évolution urbaine et leur visibilité dans le paysage urbain (établi selon leur mode d'inclusion dans le bâti et selon leur qualité architecturale propre). Une exception est consentie toutefois : il a été décidé de rédiger systématiquement un dossier pour les œuvres, quelle que soit leur qualité, de l'architecte Valentin Vigneron, en raison du caractère emblématique que son œuvre possède dans la ville de Clermont-Ferrand. Chaque boulevard reçoit également un traitement en dossier individuel permettant de retranscrire les modalités d'ouverte et d'édification, et de décrire les séquences urbaines dont il est composé en s'arrêtant sur les ruptures de rythme qui peuvent être relevées.
Les éléments ne faisant pas l'objet d'un dossier individuel alimentent les dossiers collectifs dans lesquels nous tenteront d'affiner la typologie de l'habitat urbain de la fin du XIXe siècle à nos jours.
Des dossiers thématiques exploiteront des données à caractère urbain : les lotissements jouxtant les boulevards, le traitement des places et des carrefours des boulevards, l'évolution des parcelles industrielles et commerciales.

3_Les restitutions attendues

Comme pour toute étude d'Inventaire, la finalité naturelle réside dans les dossiers numériques réalisés sur notre logiciel métier (Gertrude) et consultables en ligne. L'articulation des dossiers entre eux doit refléter l'architecture de l'étude et

nécessite d'être élaborée en parallèle du repérage. Les axes de réflexions seront restitués via des publications (articles pour le blog scientifique de l'Inventaire (Hypothèse.org) ou bien alimentant le site internet de l'Inventaire en cours de réfection et/ou des conférences.
Une publication donnera la synthèse des observations effectuées sur le terrain selon la trame des quatre fils de réflexion évoqués ci-dessus.
Le SIG à destination de partage permettra de regrouper des informations sur les édifices remarquables et peut servir de base à l'élaboration de parcours de visite par les professionnels du tourisme.

4_Calendrier, moyens scientifiques et techniques.

20% d'ETP du poste de responsable d'unité Inventaire général, Ressources ; photographe ; dessinatrice-cartographe

- 2022 : établissement du périmètre d'étude, rédaction de la première version du CSST, rassemblement de la documentation d'archives, établissement des fiches de repérage et test de ces fiches sur le terrain
- 2023 : Publication dossiers d'urgence. Repérage et dépouillement avenue d'Italie, boulevard Fleury et boulevard Cote-Blatin.
- 2024 : Publication avenue d'Italie, boulevard Fleury et boulevard Cote-Blatin.
- 2025 : Publication boulevards Jean-Jaurès, Aristide-Briand et Duclaux.
- 2026 : Publication boulevards Berthelot, Lavoisier et Jean-Baptiste Dumas.
- 2027 : Dossiers de synthèse et préparation de la publication papier

1. La feuille de route « Mobilités Positives 2035 » se prépare dans les territoires - Transports - www.auvergnerhonealpes.fr
2. Ferroviaire et villégiature en Auvergne, Cahier des clauses scientifiques et techniques, 16/12/2015
3. Plan local d'urbanisme, Clermont-Ferrand en 2030, Des constats aux enjeux, premiers éléments de diagnostic, Cahier diagnostic (calameo.com)
4. « Les déplacements : construire une armature des déplacements performante, développer un réseau vert pour les modes doux, partager l'usage de la voirie » Plan local d'urbanisme, ville de Clermont-Ferrand, note de présentation, modification simplifiée n°1, approuvée le 18 décembre 2020. plu_clfd_ms1_-_note_presentation_ms1.pdf (clermont-ferrand.fr)
5. La plupart de ces « traversantes » se trouvent au droit des anciennes portes de l'ancienne enceinte de Clermont, telles qu'elles sont décrites par Etienne de Varenne de Champfeury en 1738, ce qui souligne leur caractère de nœuds entre périphérie et centre.
6. BACKOUCHE Isabelle, MONTEL Nathalie, La fabrique ordinaire de la ville, Société française d'histoire urbaine, Revue d'histoire urbaine, 2007, n°19, pp.2-5.
7. DARIN M., Les grandes percées urbaines du XIXe siècle : quatre villes de province, In : Annales. Economies, sociétés, civilisations, 43e année, N°2, 1988, pp. 477-505
8. Cette dernière est comprise comme un défilement d'élévations vu depuis le boulevard. GAUTHIEZ B. Espace urbain, vocabulaire et morphologie, Monum, éditions du Patrimoine, p. 283
9. HERVIER D., FERAULT M.-A., BOURDON F., Le faubourg Saint-Antoine, un double visage, Cahier du Patrimoine n°51, citation F. Bourdon p.93.
10. DARIN M. Op. cité
11. La fonction donnée aux édifices à l'origine, perceptible sur les plans, suscite parfois un certain trouble : un bâtiment ayant l'aspect d'une maison peut être destiné à un usage collectif qui en ferait un immeuble.
12. Voir fiche de repérage en annexe 1
13. En cela les études urbaines à l'Inventaire on sans doute révolutionnées une approche rurale dont la naissance est à chercher au sein des études ethnographiques des années 1960 (RCP Plozévet, Aubrac et Châtillonnais)
14. Les fonds d'archives particulièrement mis à contribution sont la série 1O des Archives municipales de la ville de Clermont-Ferrand regroupant des plans localisés d'alignement, de numérotation des voies et des arrêtés d'expulsion, tous documents permettant de préciser la chronologie de percement des boulevards et de préciser l'emplacement des édifices sur leurs rives, ainsi que la série O 216 « Voirie urbaine, arrêtés d'alignement, autorisations de construire et divers », ancêtre des permis de construire qui regroupe les demandes d'alignement pour les édifices dont les propriétaires fournissent des plans s'avérant précieux. Une partie du secteur d'étude se trouve sur la commune de Chamalières et il nous faudra interroger leur documentation.

Références documentaires

Documents d'archive

- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 231, Conditions architecturales imposées aux constructions à élever dans le quartier du Château rouge**

AC Clermont-Ferrand. Série O : 1 O 231 **Expropriation, quartier de la gare et quartier Saint-Joseph, 1885-1907, Conditions architecturales imposées aux constructions à élever dans le quartier du Château rouge**
AC Clermont-Ferrand : 1 O 231

Bibliographie

- **BACKOUCHE Isabelle, MONTEL Nathalie, La fabrique ordinaire de la ville**
  BACKOUCHE Isabelle, MONTEL Nathalie. **La fabrique ordinaire de la ville.** *Revue d'histoire urbaine*, 2007, n°19, p. 5-9.
  CDP Clermont-Ferrand : CDP REV

- **DARIN Mickaël, Les grandes percées urbaines du XIXe siècle : quatre villes de province**
  DARIN Mickaël. **Les grandes percées urbaines du XIXe siècle : quatre villes de province**. Annales. Economies, sociétés, civilisations, 1988, N°2, p. 477-505.

- **DE MASSARY Xavier, COSTE Georges, Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général**
  DE MASSARY Xavier, COSTE Georges. **Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général**. Paris : Édition du Patrimoine, Monum, 2001.

- **GAUTHIEZ Bernard, Espace urbain. Vocabulaire et morphologie**
  Ministère de la Culture et de la Communication. Direction de l'Architecture et du Patrimoine. **Espace urbain. Vocabulaire et morphologie**. Réd. Bernard Gauthiez. Paris : Centre des Monuments nationaux / Monum, Éditions du patrimoine (coll. "Principes d'analyse scientifique"), 2003.
  CDP Clermont-Ferrand

- **Inventaire général. Service régional de l'Inventaire Ile-de-France. Le faubourg Saint-Antoine, un double visage.**
  Inventaire général. Service régional de l'Inventaire Ile-de-France. **Le faubourg Saint-Antoine, un double visage.** Réd. HERVIER Dominique, FERAULT Marie-Agnès, BOURDON Françoise. Paris : Lieux-Dits (Cahier du Patrimoine ; 51), 1998.
  CDP Clermont-Ferrand : CDP COLL

- **Inventaire général, Les villes en Auvergne. Fragments choisis**
  Inventaire général. Service régional de l'Inventaire d'Auvergne. **Les villes en Auvergne. Fragments choisis**. Réd. RENAUD-MORAND, Bénédicte. Lyon : Lieux dits (Cahiers du patrimoine ; 109), 2014.

Annexe 1

fiche de repérage

Annexe 1 : fiche de repérage
Adresse :
Immeuble Maison Maison de ville (dans un front de rue) Villa
Positionnement des constructions par rapport à la voie de circulation
à l'aplomb du trottoir dans l'alignement en retrait En retrait oblique Perpendiculaire
Positionnement des constructions dans la séquence
Discontinuité Rupture d'alignement Alignement régulier par marge de reculement bâtie
Régulier avec espacement Alignement régulier
Jardin visible
oui non Clôture occultante
Elévation principale sur boulevard
oui non indéfini Porte sur ou vers le boulevard
Traitement spécifique de l'entrée
oui non Décrottoir
Fausse note

Mur d'héberge Elévation aveugle - jours de souffrance – pierres d'attente Pignon d'alignement
Volume contraint - en fer à repasser, immeuble placard, pignon sur rue

Forme du bâtiment depuis le boulevard - Etages et travées

Bas (0 à 2 étages) Moyen (3 et 4 étages) haut (plus de 4 étages)
Court (1 et 2 travées) Moyen (3 et 4 travées) Long (Plus de 4 travées)

Espace intermédiaire sur le boulevard : façade.

Pierre de Volvic : clôture du retrait, piédroits porte retrait, seuil, niveau de soubassement, rez-de-chaussée, encadrement de baies, avant-toit, lucarnes

Type de façade

A plan vertical A plan vertical avec balcons en saillie A avant ou arrière corps Façade épaisse Façade écran Façade-rideau Effet de travées biaises Etagement des volumes Travée en saillie Travée en renfoncement

Animation de façade

Décor Volume Symétrie Ordonnance (baies) Matériau
Baies ornées Carrée barlongue

Traitement des angles

Angles droits Présence d'angles adoucis Présence de pans coupés Présence de courbes (arcs et arrondis) jeu d'association
toit brisé Corniche, Entablement sans aisselier, bordure rives de toits

Marquage des lignes

Niveaux limités Niveaux liés Bandeaux indépendants Encadrement de façade
Quadrillage

Séquence

Combiné Composition indépendante Architecture de connexion

Orientation éléments façade

Horizontalité verticalité Mixte

Traitement du rez-de-chaussée

A baies aveugle Aveuglé Transparent Commerce Oui / non Type :

Annexe 2

Grille typologique

Grille typologique

Urbanisme et espaces aménages

Séquence d'édification : Une séquence se définie par un défilement (Gauthiez, p. 283). La séquence s'inscrit dans l'îlot et est délimitée par la voierie.

La détermination d'un type d'édification est issue du croisement de deux facteurs. Le premier est de nature spatiale : les séquences sont définies dans l'emprise de l'ilot. Le tracé des voies rebat les cartes et ouvre à une nouvelle séquence. Le second facteur est chronologique. L'édification peut s'effectuer progressivement dans le temps ou bien intervenir par comblement d'espaces laissés libres entre deux édifices. Le plus important est le repérage des éléments autonomes, ce sont eux qui vont jouer un rôle de repères et d'incitations. Quand ils peinent à motiver des constructions à un rythme resserré, que les terrains libres qui les entourent sont vastes, les années 1960 les entraînent à leur perte et les remplace par des séries linéaires dans un tout autre esprit architectural.

Edification linéaire	L'édifice autonome, isolé en premier lieu, ouvre à une série de construction mitoyenne pouvant courir sur de nombreuses parcelles en un temps resserré ou à l'inverse lâche. La progression peut s'interrompre tandis qu'une parcelle non mitoyenne est construite. Le dernier de la série chronologique sera donc suivi par une édification en damier ou en sandwich. Il peut arriver que cette édification se fasse par substitution d'édifice plus anciens. Il y a alors effacement d'édifices autonomes. Le dernier état étant le seul pris en compte.
Edification en sandwich	Ceci est l'un des deux cas de figure d'édification par comblement entre deux édifices autonomes. Le rythme s'opère sur au moins deux parcelles interstitielles non édifiées. L'expression temporelle du phénomène implique

	également que l'édification des parcelles libres se fassent selon une séquence chronologique linéaire, partant d'un premier édifice autonome pour enfin butter sur celui qui clos la séquence.
Edification en damier	Ceci est l'un des deux cas de figure d'édification par comblement entre deux édifices autonomes. Il ne peut s'opérer que sur un rythme ternaire : deux édifices sont séparés d'une dent creuse qui finit par être construite. Le damier ne peut par conséquent concerner qu'une seule parcelle, elle est la figuration du comblement d'un dent creuse.
Edification autonome	Deux critères concourent au type autonome. Le premier est spatial : l'édifice est seul sur le front d'îlot, que la parcelle soit une parcelle- îlot ou que son front sur la voie soit très étroit. Le second critère est à la fois spatial est chronologique : l'édifice est érigé en l'absence de mitoyens. Dans un premier temps, il se dresse isolément. Il sert ensuite de repères aux nouvelles constructions, soit qu'elles le flanquent au fur et à mesure de la progression de la construction, soit qu'elles s'établissent en préservant un espace qui sera combler par la suite. Un troisième cas de figure peut intervenir : l'îlot est occupé de diverses construction sans caractère urbain (ateliers, tonnes, garages…). Le premier élément véritablement urbain s'y établissant peut prendre un caractère autonome.

Morphologie urbaine : Modes d'alignement du bâti des rives d'une voie.

alignement régulier	Qualifie la position d'un édifice par rapport à la voirie et à ses mitoyens. Si l'écart à la voirie est régulier et que cette même régularité s'observe de part et d'autre, l'alignement est régulier
Alignement régulier avec espacement	Edifice à l'alignement régulier comprenant un espace non bâti entre son mitoyen gauche ou/et droit. L'espace ainsi formé ne crée pas pour autant une rupture du bâti de rive.
Alignement régulier par marge de reculement bâtie	Bâtiments en retrait régulier ou irrégulier auxquels l'ajout d'un élément architectural (auvent, niveau de rez-de-chaussée...) permet de se placer en alignement régulier.
discontinuité	Qualifie la position d'un édifice par rapport à la voirie. Se dit d'un bâti séparé de son mitoyen par un espace séparatif, créant une rupture du bâti de rive (type allée ou voie de desserte).
rupture d'alignement	Se dit d'un édifice par rapport à la voierie et à ses mitoyens. Lorsque l'édifice n'est pas régit par le même type d'alignement que ses mitoyens et/ou lorsque l'édifice ne respecte pas une ligne parallèle à la voie, il y a rupture d'alignement
Rupture d'échelle	La rupture d'échelle caractérise une irrégularité d'alignement de la ligne de corniche. Lorsque l'enveloppe de deux bâtiments voisins ou mitoyens est différentes de plusieurs niveaux, il se forme un mur d'héberge matérialisant la rupture d'échelle

Composition urbaine : Combinaison spatiale par association architecturale d'édifices qui marque une attention au contexte d'implantation ou absence de combinaison traduisant, à l'inverse, un acte indépendant du contexte

Collocation	Reprise par un édifice de l'alignement, du gabarit, de l'enveloppe ou de la technique de construction de son ou ses mitoyens (Gauthiez, P. 276)
Combiné	Composition de façade combinée à celle d'un ou de ses mitoyens: reprise du volume, des décors, des niveaux. (Gauthiez, p. 216 et 410)
Composition indépendante	Architecture indépendante du bâti environnant ou du parcellaire, absence de prise en compte de l'existant (Gauthiez, p.268)

Architecture domestique

Composition de façade : "Tracé et disposition des éléments faisant partie d'une façade" (Gauthiez, voc de l'espace urbain, p.410)

Type de façade

Elévation à plan vertical	L'élévation à plan vertical ne présente ni saillie ni renfoncement
Elévation à plan vertical avec balcon(s) en saillie	
Elévation à plan vertical avec travées en retrait	
Elévation à plan vertical avec travées en saillie	
Elévation à avant-corps	Une élévation possède un avant-corps lorsqu'elle présente une saillie. La saillie se caractérise par une partie verticale d'une façade dépassant le plan du plein de façade
Façade écran	"Façade destinée à cacher un corps de bâtiment, en particulier son comble (...) Le plus souvent, c'est une transformation d'un bâtiment préexistant par reprise de façade" (Gauthiez, p. 411)
Façade épaisse	"Façade conçue à partir de plusieurs plans verticaux matérialisés par des ouvrages en maçonnerie, métal, bois, etc., entre lesquels sont disposés des espaces intermédiaires tels que balcons, loggias, entrées." (Gauthiez, p.411) Peut parfois comporter un effet de travées biaises
Façade-rideau	"Façade constituée par un ouvrage généralement formé de panneaux de verre, translucides ou non, portés par une armature métallique de la structure porteuse du bâtiment" (Gauthiez, p. 412)

Marquage des lignes de l'élévation : L'élévation s'ordonne en alignement d'éléments verticaux (travées) et horizontaux (niveaux) qui peuvent être plus ou moins marqués par des procédés de liaison ou de limitation.

Effet de quadrillage	L'effet de quadrillage s'observe lorsque l'ensemble des niveaux sont à la fois liés et limités.
Encadrement de façade	S'applique lorsque le marquage vertical se fait en chaîne d'angle et horizontal sur le premier et dernier niveau.
Frise, bandeau ou registre indépendant	Se rapporte au fait d'apporter un traitement indépendant d'une ou de lignes verticales ou horizontales sur l'ensemble de l'élévation.
Niveaux liés	"Les niveaux liés sont formés de baies superposées unies par un même encadrement ou par des éléments communs" (Pérouse de Montclos, vocabulaire de l'architecture, p.53). Participe du marquage des lignes verticales

Niveaux limités	"Les niveaux sont dits limités lorsque leurs limites sont marquées par un membre horizontal (corps de moulures, appareil particulier, surplomb, retrait, etc.)" (Pérouse de Montclos, Vocabulaire de l'architecture, p.53)

Traitement des angles d'élévation et d'ouvertures : Le volume implique un traitement des angles. Il se rencontre aussi bien sur le bâtiment lui-même que dans les éléments qui le composent (saillies, renfoncement, ouverture...)

Traitement des angles: droits	Concerne les angles du bâtiment, des ouvertures, des saillies, des renfoncements, des éléments décoratifs...
Traitement des angles: jeu d'association	Alternance d'emploi d'angles combinés entre eux en fonction de leur emplacement sur l'élévation
Traitement des angles: présence de courbes	Concerne les angles du bâtiment, des ouvertures, des saillies, des renfoncements, des éléments décoratifs... La présence de courbes n'empêche pas que des angles soient droits.
Traitement des angles: présence de pans coupés	Concerne les angles du bâtiment, des ouvertures, des saillies, des renfoncements, des éléments décoratifs... La présence de pans coupés n'empêche pas que des angles soient droits.

Traitement des baies : Présence ou non d'éléments soulignant les baies, sans que ce traitement ne soient forcément suffisant pour que l'on puisse parler de décor de façade.

Baies non ornées	Les baies sont dans ce cas une ouverture sans traitement spécifique
Baies ornées	Les baies peuvent être ornées par un simple motif d'encadrement ou par des procédés plus complexes de tympan ou fronton

Traitement du rez-de-chaussée

Rez-de-chaussée à baies	Traitement similaire du rez-de-chaussée et des étages. Distribution intérieure en appartements.
Rez-de-chaussée aveugle	Traitement du rez-de-chaussée distinct des étages. Occultation de ce niveau pour des espaces de service et l'accès à des places de parkings ou des garages.
Rez-de-chaussée aveuglé	Traitement du rez-de-chaussée distinct de celui des étages. Occultation des baies et ouvertures d'anciens espaces commerciaux ou artisanaux, souvent par cessation d'activité et reconversion de la fonction de ce niveau.
Rez-de-chaussée transparent	Traitement du rez-de-chaussée distincte des étages: soit non cloisonné (bâtiment sur pilotis), soit en vitrage (correspondant à des espaces commerciaux, des halls d'accueil...)

Animation de façade

Animation de l'élévation par décor : Façade sur laquelle les éléments de décor singularisent ou, à l'inverse, créent un effet de combinaison avec les bâtiments voisins.

Animation de l'élévation par jeu de volume	Façade caractérisée par ses volumes : en renfoncement (Gauthiez, p.438), en retiré, en saillie (Gauthiez, p.432), en avancée (Gauthiez p. 432), en encorbellement, en redent ou en dent de scie. Elle peut être à avant-corps ou en arrière-corps, être une façade épaisse (Gauthiez p.411), jouer sur un effet de travées biaises (Gauthiez p. 413)

Animation de l'élévation par décor	Façade sur laquelle les éléments de décor singularisent ou, à l'inverse, créent un effet de combinaison avec les bâtiments voisins.
Animation de l'élévation par matériau	Façade sur laquelle les matériaux singularisent ou, à l'inverse, créent un effet de combinaison avec les bâtiments voisins.
Animation de l'élévation par ordonnance	Façade ordonnancée par le rythme des ouvertures (Pérouse de Montclos, p.54)
Animation de l'élévation par symétrie	Animation de façade par la disposition symétrique des ouvertures

Distribution intérieure

Distribution de l'immeuble: en appartements	Découpage des étages en appartements distribués par un escalier
Distribution de l'immeuble: en série	Découpage des étages en appartements distribués par plusieurs escaliers, que le bâtiments soient composés d'un seul ou de plusieurs corps
Distribution de l'immeuble: immeuble-maison	L'immeuble-maison est un immeuble ne comprenant qu'un seul appartement par étage (Gauthiez, voc de l'espace urbain, p.129)
Distribution intérieure double avec couloir	Bâtiment ou corps de bâtiment présentant deux rangées de pièces "séparées par un couloir longitudinal" (Pérouse de Montclos, p.58)
Distribution intérieure double en profondeur	Bâtiment ou corps de bâtiment présentant "deux rangées de pièces, séparées par un mur-de-refend (ou une cloison) longitudinal" (Pérouse de Montclos, voc. archi., p.58)
Distribution intérieure semi-double	Bâtiment ou corps de bâtiment comprenant une suite de pièces distribuée par un couloir longitudinal (Pérouse de Montclos, voc. archi., p.58)
Distribution intérieure simple en profondeur	Bâtiment ou corps de bâtiment ne présentant "dans sa profondeur, qu'une seule pièce ou qu'une seule suite de pièces comprises entre les murs longitudinaux" (Pérouse de Montclos, voc archi, p.58)

Architecture commerciale

Traitement du rez-de-chaussée

Rez-de-chaussée à baies	Traitement similaire du rez-de-chaussée et des étages. Distribution intérieure en appartements.
Rez-de-chaussée aveugle	Traitement du rez-de-chaussée distinct des étages. Occultation de ce niveau pour des espaces de service et l'accès à des places de parkings ou des garages.
Rez-de-chaussée aveuglé	Traitement du rez-de-chaussée distinct de celui des étages. Occultation des baies et ouvertures d'anciens espaces commerciaux ou artisanaux, souvent par cessation d'activité et reconversion de la fonction de ce niveau.
Rez-de-chaussée transparent	Traitement du rez-de-chaussée distincte des étages: soit non cloisonné (bâtiment sur pilotis), soit en vitrage (correspondant à des espaces commerciaux, des halls d'accueil...)

Illustrations

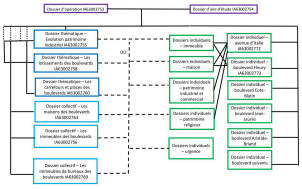

Schéma de l'architecture des dossiers de l'étude de la ceinture des boulevards
Dess. Félicie Fougère
IVR84_20236300736NUDA

Vue urbaine, enfilade d'immeubles en front de rue, vue latérale d'un immeuble édifié sur une parcelle contrainte
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300247NUC4A

Recul d'alignement d'une villa laissant visible le mur aveugle de l'immeuble voisin
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300250NUC4A

Front de boulevard respectant un recul d'alignement. A l'arrière-plan, implantation d'un immeuble à l'alignement.
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300302NUC4A

Différence de hauteur des constructions créant un mur d'héberge
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300305NUC4A

Immeuble d'angle sur parcelle contrainte
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300352NUC4A

Traitement d'angle. Pan coupé à droite et retrait d'alignement à gauche.
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300354NUC4A

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

La ceinture des boulevards de Clermont-Ferrand (IA63002754) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, avenue d' Italie, boulevard Fleury, boulevard Cote-Blatin, boulevard Jean-Jaurès, boulevard Aristide-Briand, boulevard Duclaux, boulevard Berthelot, boulevard Lavoisier, boulevard Jean-Baptiste-Dumas

Oeuvres en rapport :

Avenue d'Italie (IA63002772) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, avenue d' Italie
boulevard Cote-Blatin (IA63002794) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, boulevard Cote-Blatin
Boulevard Fleury (IA63002773) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, boulevard Fleury
boulevard Jean-Jaurès (IA63002805) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, boulevard Jean-Jaurès

Auteur(s) du dossier : Félicie Fougère
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

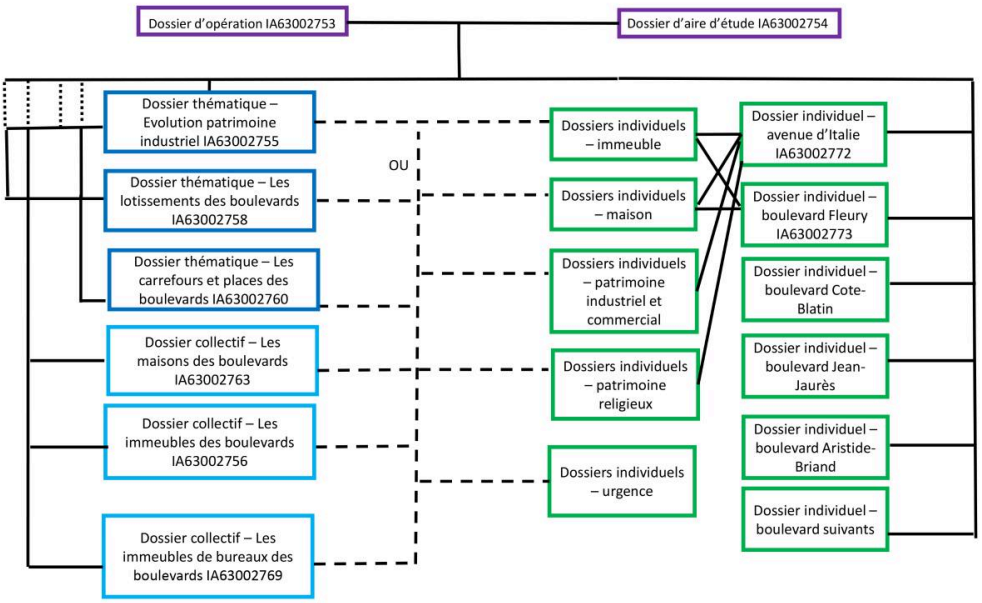

Schéma de l'architecture des dossiers de l'étude de la ceinture des boulevards

IVR84_20236300736NUDA
Auteur de l'illustration : Félicie Fougère
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Vue urbaine, enfilade d'immeubles en front de rue, vue latérale d'un immeuble édifié sur une parcelle contrainte

IVR84_20236300247NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Recul d'alignement d'une villa laissant visible le mur aveugle de l'immeuble voisin

IVR84_20236300250NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Front de boulevard respectant un recul d'alignement. A l'arrière-plan, implantation d'un immeuble à l'alignement.

IVR84_20236300302NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Différence de hauteur des constructions créant un mur d'héberge

IVR84_20236300305NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Immeuble d'angle sur parcelle contrainte

IVR84_20236300352NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Traitement d'angle. Pan coupé à droite et retrait d'alignement à gauche.

IVR84_20236300354NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation